

73272

Commune ST PIERRE DE BELLEVILLE

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 212 953.15 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Contre 2 Pour 7

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 249.25 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	199 703.90 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	212 953.15 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	8 902.40 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-78 760.33€
Besoin de financement F	=D+E - 69 857.93 €
AFFECTATION = C	=G+H 212 953.15 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	69 857.93 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	143 095.22 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire, compte tenu de la transmission, le 12/03/2026 et de la publication le 12/03/2026.

Le/la secrétaire de séance :

A Saint Pierre de Belleville, le 10/03/2026.

